



Les conseillers municipaux de Vierzon à l'épreuve des 'révolutions' (1831-1871)

Claire Lemerancier

► To cite this version:

Claire Lemerancier. Les conseillers municipaux de Vierzon à l'épreuve des 'révolutions' (1831-1871). Bulletin du Cercle historique du pays de Vierzon, 2000, 26, pp.1-24. hal-01693527

HAL Id: hal-01693527

<https://sciencespo.hal.science/hal-01693527>

Submitted on 26 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE VIERZON À L'ÉPREUVE DES “ RÉVOLUTIONS ” : 1831-1871

L'ouverture récente des archives municipales de Vierzon, d'une richesse exceptionnelle pour le XIX^e siècle, puisque, longtemps presque oubliées, elles n'ont subi que peu de destructions, m'a permis de réaliser un mémoire de DEA portant sur les conseillers municipaux de Vierzon (c'est-à-dire, à l'époque, des deux communes de Vierzon-Ville et de Vierzon-Villages) à partir de 1831, date de la première élection des conseillers depuis la Révolution (entre temps, ils étaient nommés par les préfets), et jusqu'à la Commune.

Les célébrités vierzonnaises, Félix Pyat et surtout Edouard Vaillant, ayant joué un rôle important dans les Révolutions du XIX^e siècle, j'avais envie de découvrir cette période peu connue de l'histoire de la ville, qui précède les succès des socialistes. J'ai ainsi découvert **une ville originale à bien des égards, sans doute même unique par son découpage communal, et en pleine mutation**. La période voit en effet le développement du Canal de Berry, ouvert en 1828, l'arrivée du train à partir de 1847, la prospérité puis la crise de la forge, créée en 1776, le développement de l'industrie porcelainière... tandis que la population totale passe de 6000 habitants environ à la mi XVIII^e siècle à 8000 en 1830, 12000 en 1860, 15000 en 1880. Cette population est répartie entre un centre ancien, qui forme la petite commune de Vierzon-Ville, et plusieurs faubourgs et hameaux, réunis dans celle de Vierzon-Villages, qui l'entoure comme un disque troué en son centre : le Bas de Grange, faubourg jardinier et porcelainier ; Bourgneuf, où vivent mariniers et constructeurs de bateaux ; les Forges, et de nombreux hameaux agricoles (Puits-Berteau, la Loeuf, le Briou, le Village d'en Haut, etc.).

Ce cadre fixé, j'ai donc voulu m'intéresser à **la politique locale. Son suivi, pour le XIX^e siècle, est assez difficile**. D'une part, les journaux locaux de l'époque, édités à Bourges, n'évoquent pratiquement que la politique parisienne, ou à la rigueur celle de la préfecture ; et les campagnes électorales n'ont pas laissé de traces sous forme de tracts ou d'affiches. D'autre part, les délibérations des conseils municipaux, dont la lecture est intéressante pour comprendre leurs décisions, ne permettent pas de se faire une idée des positionnements individuels des conseillers. En effet, ni les séances ni les procès verbaux n'étaient publics (ces derniers étaient seulement transmis au préfet), et quand un conseiller exprimait une opinion personnelle, ses propos étaient retranscrits de façon anonyme. Cet anonymat est expliqué dans les procès-verbaux eux-mêmes (Vierzon-Ville, séance extraordinaire du 20 novembre 1865) :

“ à l'avenir, lorsqu'un membre fera une proposition, une réclamation, ou bien émettra un vœu, un désir quelconque, il sera tout simplement désigné par ces mots : “ un membre, un conseiller ” ou tout

autre synonyme – chacun voulant, tout en conservant le courage de son opinion, effacer sa personnalité devant la collectivité du Conseil.(...)

le secrétaire du Conseil est invité à constater simplement si une délibération a été prise à la majorité ou à l'unanimité, sans indiquer le nombre de votants pour ou contre ; le conseil voulant, dans un but de concorde, donner plus de stabilité à ses délibérations, et espérant, par cette manière de procéder, qu'on ne cherchera pas à déplacer la majorité, en revenant sur des votes légalement quoique faiblement acquis. ”

Ce raisonnement est commun à beaucoup d'autres institutions du XIX^e siècle, comme par exemple les Chambres de Commerce, que j'étudie actuellement. **Les conseillers municipaux considèrent qu'ils forment un corps, qu'ensemble ils représentent la commune, notamment face aux autorités supérieures représentées par le préfet : s'ils apparaissaient divisés, ils auraient moins de force.** Ce réflexe joue encore plus à Vierzon, car, comme on le verra, beaucoup de conflits entre les deux communes de Vierzon-Ville et Vierzon-Villages ont accentué cette identification des conseillers à leur commune.

Cependant, en étudiant en détail les délibérations et en recherchant tous les renseignements disponibles sur les conseillers, j'ai pu avancer sur quelques points que je présenterai rapidement ici. J'évoquerai d'abord la façon dont 1848 et 1871 ont été vécus à Vierzon, notamment par les élus ; ensuite je donnerai des indications sur la sociologie des conseillers, qui a beaucoup changé avec la modernisation de la ville et le remplacement du suffrage censitaire par le suffrage universel en 1848 ; enfin je m'intéresserai aux problèmes liés au découpage communal de Vierzon.

La Deuxième République à Vierzon : “ l'indifférence à l'action ”

Quand on connaît les grandes grèves qui ont marqué l'industrie vierzonnaise dès les années 1830, et qui ont été relatées par Michel Pigenet, on a envie d'en chercher les traces dans les réactions des conseillers municipaux : or elles n'existent pas. En fait, on trouve dans les procès verbaux **peu de traces de préoccupations de politique nationale**. Outre des problèmes purement locaux (querelles de propriétaires notamment), les grands débats dans les conseils tournent autour des créations de canaux, routes et lignes de chemin de fer, et du sort réservé aux **biens communaux**, propriété collective des habitants gérée par leur conseil municipal. En effet, la commune de Vierzon-Villages en possédait beaucoup, encore vers 1830, et ils excitaient bien des convoitises ; ils ont ensuite été affermés puis vendus, ce qui rapportait de l'argent à la commune, mais signifiait aussi que les indigents qui possédaient seulement une ou deux bêtes ne pourraient plus les emmener paître sur les terrains communs. On voit s'affronter sur ces sujets des conceptions économiques et sociales tranchées : vaut-il mieux que la commune soit riche en argent pour mener une œuvre charitable (distribuer du

pain aux indigents, entretenir une école, un hospice), ou qu'elle propose une aide plus indirecte grâce aux prés communaux ?

En mai 1848, c'est-à-dire après la révolution de février, mais avant les élections municipales au suffrage universel, le conseil municipal de Vierzon-Villages, pourtant encore composé des anciens notables, décide ainsi de vendre des communaux pour financer des ateliers de charité (il s'agissait pour la commune de payer des indigents pour réaliser des travaux sur les chemins vicinaux). Mais il se heurte à une manifestation d'habitants du hameau de la Loeuf, hostiles à cette vente.

Tout cela nous montre que les problèmes dont s'occupaient les conseillers à ce moment, pour être locaux, n'en étaient pas moins complexes, et que les clivages ne passaient pas vraiment entre la droite et la gauche telles qu'elles ont été définies plus tard, ou telles qu'elles s'opposaient à ce moment, à Paris et même dans l'Est du Cher, qui comptait beaucoup de sociétés secrètes républicaines.

Cet isolement relatif avait déjà été remarqué par Alain Pauquet, dans une étude intéressante sur la période : il faisait de “ l'indifférence à l'action ” un “ trait de sociabilité particulier au Vierzonnais ”, en donnant comme exemple le rapport du procureur de la République du 7 novembre 1851 :

“ Il se trouve dans cette ville un certain nombre d'individus faisant et professant de la mauvaise politique (...) mais d'une société secrète organisée, ayant ses membres, ayant ses chefs, ses principaux meneurs, il n'est parvenu aucun bruit qui la puisse faire présumer. ”

La plupart des sources disponibles sur la II^e République dégagent la même impression : **on sent bien qu'il se passe certaines choses, notamment grâce à l'aura de Félix Pyat, mais les observateurs eux-mêmes ne comprennent pas bien quoi.**

Félix Pyat, commissaire du gouvernement à Bourges, a certes révoqué dès la proclamation de la République le maire, Joseph Grenouillet (maître de forges) et le premier adjoint, François Charpentier, de Vierzon-Villages (ce dernier était à l'origine du conflit sur la vente des biens communaux). Mais cela n'empêche pas d'autres dirigeants des Forges de rester conseillers municipaux, ou chefs de bataillon de la Garde Nationale.

En février 1848, les ouvriers mécaniciens du chemin de fer sont en fait les seuls à “ troubler l'ordre ”, c'est-à-dire que quelques dizaines d'entre eux défilent en chantant ; le maire rassure le préfet en minimisant leur politisation, et, en juin, quelques cheminots venus du dépôt d'Ivry ne recrutent guère.

En mars, un “ **comité républicain** ” est mis en place par le maire de Vierzon-Ville, mais, jamais mentionné dans les archives municipales, il ne l'est dans le *Journal du Cher* qu'à l'annonce de sa création. Il ne semble pas avoir eu une grande activité. Il regroupe en fait

surtout des fils, neveux ou gendres de conseillers municipaux de la monarchie de Juillet, donc issus des familles les plus fortunées. La plupart d'entre eux ont eux-même été conseillers municipaux par la suite, sous le Second Empire, sans s'opposer à ce régime. L'installation de la République a donc plutôt été l'occasion de pousser une génération vers la sortie, mais les nouveaux notables n'étaient pas très différents de leurs aînés par leurs idées politiques.

En 1849, l'Assemblée nationale lance une **enquête sur le travail agricole et industriel**, à laquelle doivent répondre un délégué patron et un délégué ouvrier par profession. Les réponses recueillies à Vierzon ont bien des accents de socialisme, elles s'insurgent surtout contre les grands entrepreneurs (à Vierzon, les maîtres de forges et les porcelainiers, qui emploient des centaines d'ouvriers), défendant l'ouvrier mais aussi l'artisan et le cultivateur. Mais il faut noter que le comité de délégués patrons et ouvriers n'est pas complet, faute de candidats : son élection n'a pas déclenché l'enthousiasme. Le maire de Vierzon-Villages écrit ainsi, le 19 janvier 1849, au juge de paix du canton :

“ J'ai l'honneur de vous donner avis qu'il ne s'est présenté personne à la réunion (...) ayant pour but de procéder, conformément au décret du 25 mai 1848, à la désignation, pour chaque profession, d'un délégué-patron et d'un délégué-ouvrier, pour faire partie de la Commission d'enquête. ”

Enfin, si **une société secrète, le “ Cercle des Arts ”** est finalement dissoute, aucune source ne donne sur elle autre chose que son nom, et Vierzon se situe à l'épicentre du vide sur la carte des sociétés secrètes du Cher. Trois Vierzonnais sont bien condamnés en 1851, mais c'est pour leur action, d'ailleurs marginale, à Bourges.

On peut donc dire que les notables de Vierzon, comme l'essentiel de la population, se tiennent assez à l'écart des bouleversements politiques qui marquent l'établissement, puis la chute de la II^e République. C'est en partie parce qu'un autre débat les occupe beaucoup : celui, récurrent, sur la fusion des deux communes, qui connaît une étape importante – j'y reviendrai. Cela dit, **c'est sans doute en 1848 que commencent des changements liés à l'arrivée du chemin de fer, à l'affermage des biens communaux, à l'influence de Félix Pyat, qui amènent progressivement aux changements décisifs de 1870-71.**

1870-1871 : “ une sorte de gouvernement local ”

En effet, vingt ans après les “ non-événements ” que l'on vient d'évoquer, et alors même que le mouvement ouvrier vierzonnais, si l'on en juge par les grèves, n'a pas été particulièrement dynamique sous le Second Empire, les conseils municipaux sont renouvelés en quasi totalité : en 1871, c'est la totalité de listes décrites par les contemporains comme

“ socialistes ” qui est élue dans les deux communes. Certains vont aujourd’hui jusqu’à faire d’**Armand Bazille**, maire en septembre 1870, “ **le premier maire socialiste de France** ”. Il faut rester prudent sur le sens de cette expression. En effet, sous le Second Empire, les maires des villes étaient nommés par l’Empereur, sur proposition du préfet, qui pouvait même les choisir en dehors des conseillers municipaux élus : il ne pouvait donc guère y avoir de maires socialistes avant 1870. Mais il est vrai que, **contrairement à 1848, les événements de Vierzon inquiètent les autorités et mobilisent les conseillers municipaux**. Ce sont en fait les prémices du mythe de “ Vierzon la Rouge ”, parfois comparée à Belleville (l’autre lieu d’implantation d’Edouard Vaillant), même si ce mythe ne s’est créé de façon définitive qu’après la grève de 1886.

Les réponses à **l'enquête parlementaire de l'été 1871 sur la Commune**, enquête réalisée à l'échelle du canton, permettent de comprendre comment des autorités administratives (procureur, juge de paix, gendarmes...) et quelques notables (des industriels, et l'ancien maire de Vierzon-Ville : le nouveau, considéré comme favorable à la Commune, n'est pas interrogé) ont vécu cette période.

Une impression d'inquiétude se dégage de ces témoignages ; surtout, au contraire de 1848, Vierzon y apparaît comme **un des lieux moteurs de la contestation dans le département. Pourtant, les événements de 1871 en eux-mêmes ont été surtout symboliques**, en rien comparable à la Commune de Paris ou même à celles d’autres villes de Province (comme Narbonne par exemple) : remplacement du mot “ Ville ” par “ Commune de Vierzon ” sur des affiches, plantation nocturne d'un drapeau rouge, tentative ratée d'arrêter un train amenant des renforts militaires à Paris, quelques réunions publiques dans des cafés. Mais le calme des ouvriers porcelainiers et l'absence d'activités répréhensibles de leur mutuelle n'empêchent pas les notables de la considérer comme une couverture de l'Internationale, comptant plusieurs centaines de membres.

A côté de ces porcelainiers, un autre groupe les inquiète, pour des raisons assez différentes : il s'agit de **quatre membres de la Commune de Paris nés à Vierzon** : Félix Pyat, Édouard Vaillant, Chardon et Okolowicz. Même si tous ont depuis longtemps quitté Vierzon, et si presque personne ne rappelle qu'Édouard Vaillant est le fils d'un conseiller municipal de la monarchie de Juillet (le notaire Michel Vaillant), leur influence potentielle inquiète, surtout celle de Félix Pyat, également beau-frère d'un ancien maire (François Moyret), mais surtout oncle d'Armand Bazille. Ce dernier est en fuite au moment de l'enquête (depuis le 19 décembre 1870), mais son nom est celui qui revient le plus : **le maire aurait donc aussi été le meneur, et cela de longue date**. Selon le procureur de la République, “ en devenant manufacturier, il devient le chef de cette redoutable population ”. Il s'agit des porcelainiers : Bazille avait créé une manufacture de porcelaine en 1856.

Parmi les six autres noms de Vierzonnais cités, accusés d'avoir des liens avec l'Internationale, d'être subventionnée par elle, d'être partis en mission à son service, on retrouve deux porcelainiers et un cafetier (les seuls dont la profession soit précisée), et surtout cinq conseillers municipaux, dont Charles Hurvoy, le maire qui succède à Bazille, et Julien Porcher, son premier adjoint. **Les conseillers semblent donc au centre de l'agitation ; mais il apparaissent toujours en position subordonnée par rapport aux émissaires de Paris ou de Bourges**, qui prennent notamment la parole dans les réunions publiques. D'autre part, sur 23 conseillers dans chaque commune, il n'y en a finalement que six à Vierzon-Ville (en comptant Bazille, et Pyat, élu en 1871 mais qui ne siège jamais) et un dans les Villages à être cités nommément.

En revanche, les conseils municipaux, considérés une fois encore en bloc, apparaissent dans les dépositions. Les notables sont choqués par le changement de sociologie du conseil : selon les gendarmes, **“ A Vierzon les ouvriers sont conseillers municipaux et les patrons évincés. ”** ; selon les porcelainiers Hache et Pépin le Halleur, les socialistes “ interviennent avec ensemble dans les élections ; mais pourtant ils n'y tiennent pas. Ils portent des ouvriers pour les élections municipales. ” Et les notables ont peur des pouvoirs de ces conseillers municipaux : même si d'après la loi ils étaient très réduits, le fait d'être élus du peuple leur donnait une légitimité particulière pour agir. Ainsi, le juge de paix s'inquiète de leur influence :

“ L'état actuel des esprits dans les communes de Vierzon et de Vierzon-Village n'a pas changé ; on le comprend les maires et les conseillers municipaux de ces communes étant presque tous des hommes dévoués à Félix Pyat et Armand Bazille, et le conseil municipal de Vierzon ayant Félix Pyat en tête de sa liste. On doit penser que les habitants de ces deux communes sont parfaitement affiliés entre eux lorsqu'il s'agit d'élections, ils votent comme un seul homme et n'ont pas besoin de réunions, ils marcheraient de même si une occasion leur paraissait favorable et si on persiste à laisser entre leurs mains une grande quantité d'armes appartenant à l'État. Ils ne craignent pas la police qui est gagnée par la commune de Vierzon et qu'ils prétendent diriger ; de plus M. le commissaire de police doit être le très obéissant serviteur des vingt trois conseillers municipaux. ”

Cette dernière vision est résumée par le rapport du procureur de la République, qui affirme qu'Armand Bazille a organisé **“ une sorte de gouvernement local dont la préfecture subit plus d'une fois les exigences ”** D'ailleurs, en 1874, après plusieurs années d'accusations de corruption contre la mairie “ la plus mauvaise peut-être du département ” (lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 29 décembre 1873), le préfet finit par suspendre le maire ; les nouvelles élections ramènent quelques élus d'avant 1870, mais ce recul n'est que provisoire.

Les notables donnent aussi leur point de vue sur **les origines de cette contestation**. Le rapport du procureur de la République, dès sa première phrase, évoque “ depuis 1848, la population de Vierzon travaillée dans un but personnel par Félix Pyat ”, ainsi que les “ proportions considérables ” prises par les sociétés secrètes de 1850-51, au rebours, comme on l'a vu, de toutes les sources de cette époque. En revanche, sous le Second Empire, il parle d'un calme apparent, mais “ lors de toutes les élections législatives, départementales ou municipales ils trouvaient une occasion de se compter et le nombre des ennemis de l'ordre augmentait de jour en jour ” (de fait, Armand Bazille obtient dès le début du Second Empire une majorité aux législatives dans les deux communes).

Le discours des notables met donc en valeur, d'un côté, quelques meneurs, circulant beaucoup, liés aux Parisiens, mais ayant conservé une implantation familiale à Vierzon ; et de l'autre des ouvriers porcelainiers plus ou moins manipulés, mais dont certains entrent au conseil municipal. On pourrait ajouter une troisième strate avec le procureur de la République, décrivant ainsi la population vierzonnaise : “ Elle se compose principalement d'ouvriers d'usines qui appartiennent à toutes les parties de la France, et de petits commerçants nés dans la localité et attirés dans le camp de la démagogie plutôt par ineptie ou cupidité que par conviction. ”

Evidemment, on se fait une idée assez différente de la situation si on se penche sur **les délibérations des conseils municipaux eux-mêmes**. En effet, il serait dangereux de se fier au seul discours de notables évincés. Par exemple Adolphe Hache, le porcelainier, était un des conseillers municipaux non réélus, et était le fils naturel et l'héritier de Pierre Pétry, maire de Vierzon-Ville en 1848-1849 et en 1855-1857.

Tout d'abord, les notables parlent peu de **la situation de Vierzon-Villages**, qui est pourtant intéressante. Son conseil se réunit fort peu dans cette période : la guerre, Vierzon étant un moment occupée, n'a pu que ralentir l'activité municipale. Mais on peut observer que les décisions qui sont prises le sont toujours au consensus, alors qu'en 1870 certains notables de la période précédente ont encore été élus. Même lorsque les habitants les plus imposés de la commune sont convoqués, comme c'était la règle avant 1884 lorsque l'utilisation des deniers communaux était engagée, il n'y a pas de conflits importants. Ainsi, lorsqu'il s'agit de nommer une commission pour évaluer les dégâts dus au cantonnement des troupes, elle ne compte que 13 conseillers sur 24 membres, et on y retrouve Silvain Pierre, gros fermier et précédemment élu pendant près de 30 ans, Louis-Armand Huet, le maire sortant, et le châtelain Édouard Macnab (conseiller de 1840 à 1870, maire de 1850 à 1852). Pour ce type d'activité, les “ connaissances locales ” - liées à la propriété - semblent rester valorisées par rapport aux engagements politiques.

La transition, qui a bien eu lieu (les nouveaux élus sont moins riches, il y a notamment beaucoup de petits jardiniers ou vigneron), semble s'effectuer en douceur. En revanche, ce qui change, c'est le rapport au préfet : dès le 6 septembre 1870, deux jours après la proclamation de la République, **les conseillers présents élisent à l'unanimité le nouveau maire et deux adjoints.** Cette procédure, que la loi n'autorisera que le 17 avril 1871, est semble-t-il mal reçue par le préfet, puisque le 1^o octobre un nouveau vote a lieu, qui donne le même résultat, et qui est suivi par "le vœu que M. le Préfet procède le plus promptement possible à la constitution définitive de la municipalité".

A Vierzon-Ville, ce conflit avec le préfet est plus net, ainsi que la politisation qui se traduit par le fait que des noms de conseillers sont cités : le conseil ne veut plus être seulement un bloc, et surtout il veut agir dans la transparence.

"Dès lors que le Conseil municipal, voulant nommer lui-même ses Maire et adjoints et ne laissant aucun choix à M. le Préfet, se mettait dans la triste et pénible nécessité de donner l'exemple de la désobéissance aux lois, il devait au moins racheter cet acte d'insubordination par de la franchise et avoir le courage de son opinion ; - il ne devait pas chercher à surprendre la religion de M. le Préfet, et devait faire connaître carrément et avec une rudesse toute républicaine, le fond de sa pensée."

Dans cette délibération du 4 octobre 1870, au-delà de l'appel formel à la République, c'est toute une conception du rôle du conseil qui s'exprime et qui semble bien s'imposer en partie au préfet, puisque le deuxième adjoint finalement nommé, le porcelainier Pierre Rémy, était le candidat du conseil et non le sien ; mais qui n'est guère suivie d'effet dans la suite des délibérations, où les mentions nominatives disparaissent à nouveau.

On peut donc retenir l'image d'un conseil plus "révolutionnaire" que celui des Villages : à la fois parce que ses conseillers sont plus actifs en tant que "socialistes", et parce qu'il adopte dès le début **des conceptions nouvelles sur les rapports électeurs-conseillers, et surtout maire-conseillers.** L'importance de ces thèmes se perpétue ensuite, Charles Hurvoy écrivant par exemple en 1874 dans le *Journal du Cher*, en réponse à des attaques : "j'ai gardé l'administration de la municipalité d'accord, toujours dans mes actes, avec le Conseil Municipal dont je n'étais que le mandataire et le président". Et elle date au moins de 1869 : à l'occasion de la nomination d'un nouveau maire, un conseiller, probablement Bazille, avait alors contesté la procédure, et demandé par ailleurs l'envoi à tous les contribuables du projet de budget.

Il semble même probable que l'importance donnée à la nomination du maire ait été en partie déterminée par la **crise municipale qu'a connu Vierzon-Ville en 1860-63**, obligeant finalement le préfet à nommer en ville le maire des Villages, Pierre Guénivet. La récupération de ce thème par les socialistes est sans doute prouvée par un épisode de 1869 connu sous le

nom de “troubles de la Saint-Jean” : il s'agit de lancers de pétards, de pierres sur les gendarmes, de chants de *Marseillaise*, qui conduisent Guénivet à démissionner. Le commissaire de police, dubitatif, note alors que “la politique paraît étrangère à cette manifestation et tout porte à croire qu'elle a été faite à l'adresse de l'autorité locale. Une chanson faite contre ces autorités fait le fond de la manifestation et est chantée jour et nuit par toute la population ouvrière.”. Alors même que le maire Pierre Guénivet n'est pas un patron mais un marchand de laine (même si son fils a créé une verrerie), les ouvriers le contestent donc, avec des chants républicains, sans doute sous l'impulsion d'Armand Bazille et parce qu'il a été choisi par le préfet, en plus dans l'autre commune de Vierzon, plutôt qu'élus par les conseillers.

Cela montre donc que **les “socialistes” de Vierzon ont bien un discours sur la fonction de conseiller municipal et sur celle de maire**. Il ne faut pas oublier que les “Communes”, en province comme à Paris, étaient des insurrections où on parlait réellement de ce que signifiait l'institution communale.

Qui sont les conseillers municipaux ? Des notables aux socialistes

En dehors de ces quelques événements marquants, **les pouvoirs exercés au quotidien par les conseils municipaux restent très limités**, dans une France encore extrêmement centralisée et plutôt méfiante vis-à-vis des suffrages populaires. On peut même penser que d'autres postes locaux paraissaient plus utiles aux notables, comme celui de commissaire répartiteur, chargé d'établir la répartition de l'impôt foncier entre les propriétaires. Ces commissaires étaient nommés par les maires, mais pouvaient être choisis en dehors du conseil municipal. On constate dans leur choix une grande continuité, y compris après 1870 : les maires semblent se sentir obligés de choisir dans les familles de plus gros propriétaires locaux, et pour celles-ci il est sans doute plus important de garder ce poste que celui de conseiller.

Cependant, être conseiller municipal pouvait représenter une forme de prestige ; et **pour être élu, il fallait être capable de mobiliser un réseau, qui, en l'absence de partis politiques structurés, pouvait être familial, amical, professionnel, local** (y compris à l'échelle des hameaux qui composaient Vierzon-Village), **clientéliste** (fermiers ou débiteurs d'un riche propriétaire). Les règles de ce jeu ont de plus changé au cours du XIX^e siècle : sous la monarchie de Juillet, avec le suffrage censitaire, la faible population des communes et le fait que les conseillers étaient élus dans des circonscriptions représentant un tiers ou un quart de la commune, il suffisait de 20 ou 30 voix pour être élu. En revanche, à partir de 1848, on a quelques milliers d'électeurs, et, si Vierzon-Villages reste, sauf en 1848, découpé en trois

circonscriptions (les “ sections ” : Bourgneuf au sud du Cher, Fay au Nord-Ouest, la Forge au Nord-Est), les élus de Vierzon-Ville mobilisent plusieurs centaines de voix.

J'ai pu reconstituer, dans une certaine mesure, la façon dont ces changements s'étaient traduits pour la composition des conseils municipaux. Cela explique en partie l'opposition des attitudes des conseillers municipaux entre 1848 et 1870.

Tout d'abord, **sous la monarchie de Juillet, émergent des groupes très soudés de notables locaux, étroitement apparentés** (fils ou gendres succèdent souvent aux pères), **souvent gros marchands**, de draps, laine ou bois (Vierzon est alors un carrefour commercial, grâce aux routes royales et au canal de Berry), **et également propriétaires terriens**. Les familles Bodin, Bourdin, Cordet, Mauger, Robin et surtout Louis sont les principales de ce groupe : elles concluent beaucoup d'alliances ou d'échanges de terre entre elles.

Ces notables habitent dans deux ou trois rues de Vierzon-Ville, notamment rue Saint-Pierre et rue de la Rivière (aujourd'hui rue Armand-Brunet), les plus commerçantes, situées dans la vieille ville, à l'intérieur des anciens remparts abattus à la Révolution. Ils possèdent également des propriétés à Vierzon-Villages ; un certain nombre d'entre eux y sont d'ailleurs conseillers municipaux, tout en habitant en ville. Ce groupe parvient à se maintenir au pouvoir, car **les électeurs, peu nombreux, sont du même milieu que les élus**. L'existence d'un **cercle “ littéraire ”** (si l'on en croit ses statuts, il permet surtout de lire des journaux et de jouer au billard), où l'on n'entre que par cooptation par deux tiers des membres, permet aux hommes de ce milieu de se rencontrer, de maintenir leurs liens. Fondé en 1830, ce cercle a même sans doute été à l'origine des premières candidatures de ces gros marchands, à ce moment assez jeunes (autour de 40 ans, voire moins) au conseil municipal.

Toutefois, **à côté d'eux, se maintiennent aussi ceux qui étaient plus volontiers nommés par les préfets auparavant : aristocrates, rentiers, médecins ou notaires**, ils sont plus souvent maires, adjoints, et parfois élus de Vierzon-Villages. **Leurs relations à eux, comme leurs propriétés, s'étendent plus loin, au moins à l'échelle du département**. On peut citer ainsi **François Ajasson de Grandsagne**, qui n'est pas le plus important par son rôle politique, mais sans doute une des figures les plus étonnantes que j'ai rencontrées. Issu d'une famille de nobles plutôt militaires, originaires de la Creuse, il siège tantôt au conseil de la Ville, tantôt à celui des Villages (étant propriétaire dans les deux communes), et partout il multiplie les procès. Alors même qu'il est l'un des signataires des premières brochures réclamant le passage du Paris-Orléans à Vierzon, il multiplie par la suite les contestations avec la Compagnie, pour de minuscules morceaux de terrains. Il intente aussi des procès sur deux générations à Jacques Deroy père et fils, meuniers (une profession assez enrichissante à l'époque), représentants typiques des Vierzonnais du Cercle des notables, et coupables d'avoir trop fait avancer un mur, gâchant la vue d'Ajasson... La démolition dudit mur est même

traitée au conseil municipal, où il est qualifié de “ monument élevé à la haine entre deux familles ”.

Même si ces extrémités sont rarement atteintes, elles sont assez révélatrices de **l'opposition entre ces deux sortes de notables, dont la seconde sort définitivement vaincue de 1848**. En effet, à cette date, deux phénomènes différents ont lieu en ville et dans les villages, qui les marginalisent.

A Vierzon-Villages, on assiste à une réelle démocratisation avec l'arrivée du suffrage universel. Une grande partie des nouveaux élus n'étaient même pas électeurs auparavant. Ils sont plutôt issus de la “ banlieue ” de Vierzon (les zones de vignes et jardins au voisinage des nouvelles rues), ou des Forges, alors en pleine croissance, que des parties les plus rurales. Deux exceptions subsistent, dans la section de Fay, avec le châtelain royaliste (légitimiste) Édouard Macnab (père du chansonnier, troisième contribuable de la commune, conseiller depuis 1840) et le riche cultivateur Silvain Pierre, du hameau de Puits-Berteau (qui avait succédé en 1843 à son beau-père Thomas Jourdain) : ils ont dû sentir le vent tourner et donner des gages aux autres élus, car entre les deux tours ils ont été intégrés sur leurs listes. Ils parviennent à rester élus jusqu'en 1870, établissant de véritables records.

Le fait que peu des nouveaux élus exercent des professions agricoles explique sans doute que, comme on l'a vu, ils aient moins de scrupules qu'avant à se séparer des biens communaux. Même si leur pratique de conseillers n'est que peu révolutionnaire (mais ils n'ont pas les moyens de faire autrement : ils ont notamment peu de marges budgétaires, leur commune étant peu peuplée, avec une population assez pauvre, mais beaucoup de chemins à entretenir), **leurs traits sociologiques plus populaires qu'en ville se maintiennent en grande partie sous le Second Empire**. S'ils connaissent rarement, comme en ville, des successions familiales, on peut remarquer qu'un certain nombre d'entre eux sont témoins aux mariages des autres. Un petit milieu de gestionnaires locaux semble s'être créé, lié par l'amitié que révèlent ces témoignages, mais aussi par des pratiques plus intéressées : en effet, ce sont souvent d'anciens conseillers municipaux qui obtiennent la ferme des biens communaux. En tout cas, grâce à la mémoire de conseillers qui traversent toute la période de 1848 à 1870, comme le mécanicien Joseph Adolphe Grosdemonge, issu de la forge et dont le fils fonda ensuite une entreprise prospère, **une certaine transmission semble se faire entre le simple passage aux ruraux de la maîtrise de leur commune, et les socialistes de 1871**.

En ville, en revanche, les élus de 1848 sont plutôt encore plus riches que leurs prédécesseurs. L'introduction du suffrage universel et l'arrivée de la République n'éliminent pas les riches marchands vierzonais ; en revanche, dans ce groupe, ils sont souvent

l'occasion d'un **changement de génération**. Les nouveaux élus, plus jeunes, forment le Comité républicain pour rassurer sur leurs orientations, et rénovent leur Cercle : devenu "Cercle du commerce" en 1843, il est plus ouvert ; puisqu'il passe d'une trentaine à une centaine de membres. Les conditions de recommandation sont moins strictes pour y entrer ; en revanche, il faut habiter à Vierzon-Ville ou à Vierzon-Villages. Cette précision n'est pas tout à fait anodine : elle reflète l'éviction presque totale de ceux qui, fondant leur fortune sur des propriétés dans d'autres cantons et même départements, n'étaient présents à Vierzon qu'une partie de l'année.

Ce repli géographique se marque d'ailleurs quelque peu dans le contenu des délibérations. Si le chemin de fer reste globalement bien accueilli, l'enthousiasme des années 1840 s'affaiblit. En effet, si on regarde les signataires de la première brochure de soutien, en 1840, on retrouve :

“ LAMBERT, maire ;
AUBERTOT, maître de forges ;
PETRY, manufacturier ;
AJASSON DE GRANDSAGNE, ancien capitaine d'artillerie ;
POIRIER, notaire ;
V. SAUGER, receveur des domaines. ”

Industriels, aristocrate, homme de loi, fonctionnaire, représentaient les élites “ à échelle départementale ”, qui continuent après 1848 à monopoliser les postes au Conseil général, par exemple, mais qui sont un peu moins présentes localement. En revanche, le conseil de 1848, lors du débat sur la fusion entre Vierzon-Ville et Vierzon-Villages, sur lequel je reviendrai, écrit :

“ Depuis l'établissement du chemin de fer le grand mouvement du roulage, entre Paris et le midi de la France, a cessé ; la suppression du passage, par terre, des nombreuses diligences fait tort à la ville, notamment aux aubergistes. Cependant nous devons reconnaître que les Chemins de fer sont un grand progrès ; mais quand ils changent les habitudes d'un pays, il faut tâcher de la faire revivifier par d'autres moyens, et les rendre assez efficaces pour qu'ils donnent au pays un dédommagement plus grand que ce qu'il a perdu.

Pour arriver à ce but, il faut seconder les progrès donnés par les voies de fer, et appliquer les moyens qui peuvent mettre en rapport le commerce et l'industrie du pays aux nouvelles communications. Car le pays qui resterait dans une insouciance apathique, verrait bientôt son commerce se déplacer, profiter à d'autres localités, et par suite, sa population diminuer aussi vite qu'elle s'est accrue. ”

On sent donc **une certaine circonspection vis-à-vis des nouveaux transports, ainsi qu'une volonté de défendre Vierzon, y compris contre ses voisins** : tout cela est typique des élites marchandes.

Cependant celles-ci se trouvent rapidement confrontées à un autre adversaire : les socialistes, dont l'influence, on l'a vu, s'accroît au cours du Second Empire. Ajoutée à des conflits entre familles assez compliqués, leur montée en puissance provoque une certaine **paralysie du conseil municipal entre 1858** (la démission d'un quart des conseillers provoquant une élection partielle) **et 1863** : de 1860 à 1863, le premier adjoint doit faire fonction de maire, car aucun des notables contactés par le préfet (notamment le docteur Edouard Burdel, par ailleurs décoré de la légion d'honneur) n'accepte ces fonctions, craignant un conseil ingouvernable (quand le maire ne leur plaît pas, les conseillers s'absentent et aucune décision ne peut être prise). Finalement, le préfet doit faire appel à **Pierre Guénivet**, qui a fait ses preuves comme maire de Vierzon-Villages sous la II^e République ainsi que depuis 1857, pour ramener la paix en ville... du moins jusqu'aux troubles de la Saint-Jean évoqués plus haut et à la victoire des socialistes.

Un autre indice de la désorganisation des élites commerçantes urbaines se retrouve si on observe les nouveaux statuts et membres du **Cercle du Commerce** en 1869 : il a dû s'ouvrir non plus seulement à de gros négociants (en bois, fer, laine...) mais à de petits commerçants (boulangers, bouchers, cordonniers), voire à des instituteurs, et ces nouveaux membres, qui ne sont plus apparentés aux anciens, ont rarement pu devenir conseillers municipaux.

En revanche, à la même période est créé un “ **Cercle de l'Industrie** ” dont on ignore à peu près les activités, mais qui devait représenter la couverture légale de l'Internationale socialiste. Parmi ses membres, beaucoup de porcelainiers, mais surtout de petits artisans (maçon, sabotier, tonnelier) qui se retrouvent en 1871 élus socialistes. Dans ce groupe, **les porcelainiers** ne sont pas les plus nombreux, contrairement à l'image que s'en faisaient les notables. Mais, peut-être grâce à la situation des manufactures, proches du centre ville, et grâce à une culture ouverte, assez nomade (entre Paris, Limoges, Vierzon), particulière à la profession, ce sont eux qui font le lien entre tous les contestataires. Ils ont un pied dans tous les milieux, on en retrouve témoins dans des mariages très variés, ou encore vendant et achetant des terres aussi bien aux notables qu'aux petits jardiniers. **Ils sont à la base du nouveau tissu social d'un Vierzon-Ville plus industriel que commerçant, qui triomphe en 1870.**

En revanche, à **Vierzon-Villages**, l'industrie, qui est essentiellement représentée par la **forge** jusqu'à sa crise puis à sa disparition au début des années 1860 (elle est remplacée par une tréfilerie), tient une place politique très différente. L'usine est assez isolée dans ce qui est encore la campagne, et les rapports y sont plus hiérarchiques. On ne pourrait pas avoir un “ patron socialiste ” comme Armand Bazille dans la porcelaine. Après **Jean Aubertot**, que son dossier de légion d'honneur glorifie pour avoir en quelque sorte fondé “ sa ” ville avec

Vierzon-Forges, la tradition paternaliste continue. Si le maire de Vierzon-Villages n'est plus le maître de forges depuis la révocation de Joseph Grenouillet 1848, en 1854, c'est le caissier, Pierre Mercier, qui devient maire. Le préfet précise qu'il aurait souhaité le nommer avant, mais que ses employeurs refusaient ; il démissionne d'ailleurs en 1857, pour cause de “ contradiction avec ses intérêts privés ”. Mais **les forges gardent bien des moyens de pression indirects sur la mairie, et le moindre des talents de Pierre Guénivet n'est pas de s'en accommoder**. C'est sans doute cette expérience de diplomate qui le qualifie pour régler ensuite les querelles de Vierzon-Ville : il dit lui-même dans sa correspondance avec le préfet qu'il doit “ concilier des intérêts diamétralement opposés ”. En effet, il doit sans cesse jongler avec les demandes des Forges (maintien d'une gare spéciale, d'une école privée...) et les intérêts de la population (habitants de Bourgneuf et Fay se sentant défavorisés en comparaison, ou des Forges soumis à des rejets toxiques dans les étangs).

La disparition de cette pression après la fermeture de la forge n'est sans doute pas pour rien dans **la victoire des socialistes à Vierzon-Villages** : ils ont alors le champ plus libre, et récupèrent comme on l'a dit quelques élus de 1848 qui leur assurent une implantation rurale. Leurs listes sont constituées, dans les trois “ sections ” de la commune, pour moitié d'habitants de la “ banlieue ” ou des Forges, artisans, ouvriers ou vigneron, et pour moitié de petits cultivateurs dispersés dans toute la commune : il y a eu de leur part **un souci de s'implanter partout**, qui a visiblement rencontré des aspirations de ces milieux.

Fusion ou division communale : un débat récurrent

Vierzon, en 1871, semble donc politiquement, voire socialement assez unifiée. Les élites spécifiques à la ville, à la campagne ou à la Forge se sont effacées devant des porcelainiers, artisans, vigneron, petits cultivateurs qui semblent communiquer entre eux et partager quelques principes. Cette unité n'aura pourtant qu'un temps : les études de Frédéric Morillon sur la Troisième République montrent bien que les évolutions politiques, après le moment tout particulier qu'est la Commune, divergent à nouveau entre les deux, puis les trois et quatre communes de Vierzon (Vierzon-Bourgneuf est créée en 1887, Vierzon-Forges en 1907). Ce n'est qu'à l'occasion d'un nouveau choc électoral général, avec la victoire des communistes dans les quatre communes en 1936, que la fusion peut se faire – rencontrant encore bien des oppositions.

Si le cheminement complexe de cette idée de fusion au XX^e siècle a pu être très bien retracé, il n'en sera sans doute jamais de même pour les nombreuses tentatives avortées au cours du XIX^e siècle. En effet, si je ne prétends pas avoir retrouvé toutes les sources possibles, il reste que beaucoup ont sans doute disparu ; et il est difficile de comprendre

réellement ce que pouvait signifier, lorsque les conseils municipaux avaient moins de pouvoirs, mais que l'attachement à la terre était bien plus fort, l'identité communale.

Je m'en tiendrai donc à quelques jalons. **L'origine de la création des deux communes, en 1790, reste obscure, ainsi que la situation sous l'Ancien Régime.** En effet, si les textes de la Restauration évoquent cette dernière période, alors glorifiée, chaque parti croit y voir des indices en sa faveur : la paroisse unique pour ceux qui veulent la fusion, l'administration différenciée du bourg et de la campagne (échevins d'un côté, syndics de l'autre) pour les autres. Il semble assez clair, toutefois, que **les fluctuations sous la Révolution (fusion de 1792 à 1795, puis nouvelle disjonction) sont liées à des divergences politiques** entre une ville largement gagnée au gouvernement révolutionnaire, et une campagne et un faubourg (Bourgneuf et ses mariniers) plus conservateurs (ce sont les "hommes intéressés" de la "banlieue" dont se plaint l'administration de Vierzon-Ville en 1799).

En tout cas, **dès 1793, on voit dans le discours du Commissaire de la Convention dans le Cher apparaître l'argument resté depuis le leitmotiv des "fusionnistes"** (administration supérieure, et conseillers de Vierzon-Ville) : **la fusion rendra plus facile l'exécution de la loi, et il est nécessaire d'avoir une seule autorité pour un seul territoire.** Par là ils entendent que les opérations de police ne doivent pas être entravées (par la différenciation entre commissaire de police et gardes champêtres). Ils entendent surtout, et cet argument ne cesse ensuite de prendre de l'ampleur avec **le développement des services publics** (école, hospice), que la commune de Vierzon-Villages n'est pas viable sans mairie, sans cimetière, sans église, et qu'elle ne doit pas profiter des services offerts par la ville sans les payer.

A la fin des années 1830, Vierzon-Ville étant confrontée à de gros problèmes budgétaires, elle tente l'épreuve de force sur ce point, en refusant l'accès à **l'hospice** et au cimetière aux habitants de Vierzon-Villages. Pour le cimetière, un accord est trouvé par le biais d'une compensation financière. Mais sur l'hospice, il faut une décision de la Cour royale de Bourges en 1841 pour conforter les droits des gens des Villages – qui s'en réclament ensuite contre la fusion. De même, les conseillers de Vierzon-Ville ne parviennent pas à faire invalider l'état civil des Villages, dont les actes sont datés de "**la mairie de Vierzon-Villages**"... qui se trouve implantée en ville jusqu'en 1854. La commune de Vierzon-Ville est en effet le seul point central de celle de Vierzon-Villages, et le point où une bonne partie des habitants convergent pour la messe (même si celle-ci, déjà à l'époque, n'est pas très fréquentée). Déjà, en 1799, l'administration du canton se plaignait que les proclamations des deux communes se fassent au même endroit, à la sortie de la messe : leurs administrés respectifs avaient du mal à savoir lesquelles s'adressaient à eux...

A mesure que la population augmente et que les constructions s'étendent, la continuité du bâti, notamment du côté du Bas de Grange, autour de la fabrique de porcelaine puis de la gare, apporte un argument “ de bon sens ” de plus aux partisans de la fusion. Enfin, à mesure que le chiffre de population d'une ville devient un élément pris en compte par l'administration pour lui attribuer tribunaux de première instance et de commerce, sous-préfecture ou foires, la division est de plus en plus durement ressentie par les notables de la ville.

En 1829-1831, à la faveur d'un grand mouvement de fusion (mais qui touche surtout des communes minuscules, alors que Vierzon-Villages a tout de même quelques milliers d'habitants), **ces revendications sont débattues jusqu'au Conseil d'Etat** – avec toutefois un obstacle dans le vote acquis à l'arraché (7 voix contre 6) du Conseil Général du Cher en faveur de la fusion. Celui-ci craint en effet que le dépassement d'un seuil en nombre d'habitants ne se traduise par une augmentation de la pression fiscale. Cependant, le Conseil d'Etat refuse finalement la fusion, car un projet de loi alors en discussion, et ensuite adopté, prévoit que les communes de plus de quelques centaines d'habitants doivent consentir, en la personne de leurs conseillers municipaux, à la fusion.

Or ceux de Vierzon-Villages, comme tout au long de la période, s'y opposent. Leurs arguments sont aussi fiscaux : ils refusent de voir “ la campagne assimilée à la ville ” sur ce point, ce qui augmenterait certaines **taxes**. Mais surtout, ils soupçonnent les conseillers de Vierzon-Ville, en cas de fusion, de vouloir vendre les **biens communaux**, aux dépens des “ malheureux ”. Mais cet argument de 1829 fait long feu ensuite, puisque eux-mêmes doivent petit à petit se résoudre à l'affermage, puis à la vente. Plus généralement, les communes et leur gestion se transforment : à Vierzon-Villages les faubourgs de Vierzon et l'industrie prennent plus de place ; et les nouvelles fonctions que doivent assumer les municipalités, à partir des années 1840 (instruction, aide aux indigents) concernent aussi bien la campagne que la ville. De plus, comme on l'a vu, les élus de 1848, à Vierzon-Villages, ne sont pas particulièrement ruraux.

Et pourtant, **la fusion, demandée en 1848 par une pétition d'habitants de Vierzon-Ville, rencontre encore une opposition très nette** : une brochure, rédigée par l'ancien conseiller municipal Jean-Baptiste Corveaule, est même imprimée pour la circonstance. On trouvera en annexe de cet article les pièces de ce débat. On y constate que les opposants à la fusion sont essentiellement en position défensive : ils répondent point par point aux critiques sur l'absurdité de la situation de division, et s'en tiennent, pour évoquer les avantages du statu quo, à la notion de “ traditions locales, principes, intérêts et droits acquis ”. Mais ces intérêts sont aussi ceux de conseillers municipaux qui craignent pour leurs postes en cas de fusion. Si on peut penser que les appels aux intérêts de “ la campagne ” contre ceux de “ la ville ” ont trouvé un écho chez certains paysans, surtout ceux qui votaient pour la première fois, le conflit n'est sans doute pas d'abord identitaire.

En effet, une lettre du directeur des Forges au maire de Vierzon-Villages, que j'ai retrouvée au hasard des cartons, et qui n'a sans doute pas été la seule, le presse d'agir contre toute tentative de fusion, et le menace dans le cas contraire de demander une commune indépendante pour les Forges. De plus, sur un brouillon de la brochure imprimée, on retrouve une proposition de division de Vierzon-Villages en trois. Ainsi, il paraît clair que **le maintien de l'indépendance de Vierzon-Villages est, à ce moment, surtout l'affaire des maîtres de forges**, à qui la faiblesse, en ressources et en légitimité, de la mairie de Vierzon-Villages laisse une grande marge de manœuvre.

Mais leurs pressions n'auraient sans doute pas réussi si la population avait réellement voulu la fusion : la disparition de leur usine ne résout d'ailleurs rien. Au contraire, **l'idée d'une nouvelle division fait son chemin**. Elle est proposée par un conseiller municipal en 1850 (sans doute un des employés des Forges qui sont alors élus), sans suite immédiate, puis rejaillit régulièrement. En effet, à partir du moment où Vierzon-Villages a voulu survivre en tant que commune, elle ne peut plus vivre aux crochets des services publics de la ville. Mais elle ne peut pas non plus avoir une seule école, une seule église etc. : cela impliquerait pour les habitants des trajets de 5 à 10km à pieds... passant souvent par la ville.

Tout doit donc être fait en triple : dans les faits, la division s'installe dès ce moment. Ainsi, entre 1850 et 1854, il est très sérieusement envisagé de construire simultanément trois églises : mais le budget communal ne peut pas le permettre. En revanche, les salaires des instituteurs, par exemple, sont scrupuleusement alignés. La première boîte aux lettres installée, les réclamations des habitants obligent à en implanter deux autres... et, en 1861, la mairie, transférée depuis 1854 aux Forges, doit être, tout à fait illégalement (le préfet, sur les instances de Pierre Guénivet, accepte de fermer les yeux), réinstallée à Vierzon-Ville, pour être accessible aux habitants de la section de Fay.

Quant aux maires, ils renoncent à l'ambition de gérer et même de connaître toute leur commune, et ils tentent de trouver des solutions de fortune, reposant souvent sur les autres conseillers. Le 26 janvier 1866, Louis-Armand Huet écrit, à propos du recensement des enfants indigents, à qui la commune assure la gratuité de l'enseignement :

“ La commune de Vierzon-Villages est d'une étendue assez considérable et a une population très flottante, d'où il résulte que la formation des listes est impossible à faire par moi-même. Je la dresse donc en Conseil : à qui pourrais-je demander des renseignements, si ce n'est aux conseillers qui se trouvent dans chaque section de la commune et sont à même de connaître les gens de leur voisinage. ”

La population flottante dont il est question ici recouvre différentes sortes d'ouvriers, et notamment ceux employés, pendant plusieurs décennies, pour la construction des différentes lignes de chemin de fer. Leur présence, ajoutée à l'étendue de la commune, a rendu également

très difficiles les recensements, qui ne peuvent jamais se faire dans les délais officiels, ou encore l'organisation de la garde nationale.

Comme exemple de l'opiniâtreté des maires de Vierzon-Villages à gérer leur " commune excentrique " (comme l'appellent les conseillers municipaux de Vierzon-Ville), rien n'égale toutefois sans doute la demande adressée par Pierre Guénivet le 15 juin 1849 à M. Solacroup, ingénieur du chemin de fer du Centre à Paris. Pour en apprécier tout le sel, il faut savoir qu'à ce moment, il n'y a de ponts sur le Cher que dans la commune de Vierzon-Ville (hors du ressort du garde champêtre), ou pour le chemin de fer :

“ Je viens vous prier de rendre un service à la Commune de Vierzon-Villages : ce serait d'autoriser le garde champêtre à passer sur le pont du Cher, à Chaillot. La surveillance de cette section de la commune comprise sur les deux rives du Cher est assez difficile, attendu qu'il ne se trouve pas souvent de bateau pour passer le garde d'une rive à l'autre et qu'il est obligé de diviser sa tournée en deux fois, ce qui nuit considérablement à notre service, la commune ayant une grande étendue. ”

Finir sur cette anecdote est sans doute un peu injuste : Vierzon au XIX^e siècle, ce n'est pas d'abord Clochemerle, ou deux " communes excentriques ". C'est aussi cela cependant, et c'est en partie ce qui lui vaut de connaître une évolution originale, tantôt à l'écart de la vie politique nationale, tantôt lui fournissant des meneurs. J'espère que ce parcours rapide donnera envie à ses habitants d'en savoir plus sur les multiples points que je n'ai pu qu'effleurer.

Claire LEMERCIER